



UNION EUROPEENNE

Forum de l'OSCE pour la coopération en matière de sécurité, No 1024

Vienne, 5 octobre 2022

Déclaration de l'Union européenne sur les restes explosifs de guerre

Monsieur le Président, l'Union européenne et ses États membres remercient les intervenants de leurs présentations sur le sujet important et particulièrement actuel des risques liés aux restes explosifs de guerre.

Aujourd'hui, alors qu'une nouvelle guerre ravage notre continent, déclenchée par la Russie, avec la complicité du régime biélorusse, il faut rappeler les dégâts humains et les risques sécuritaires considérables que provoque la pollution des espaces terrestres et maritimes par les mines, y compris antipersonnel, les pièges à feu, les armes à sous-munitions ainsi que par tous les restes explosifs de guerre. Ce fléau représente une menace majeure pour nos sociétés, tout particulièrement pour les populations civiles, qui en sont les premières victimes pendant et longtemps après la fin des conflits.

La guerre d'agression russe contre l'Ukraine fait directement peser une menace humanitaire très grave sur la population ukrainienne, puisque c'est son territoire qui est soumis depuis des mois à une attaque aussi brutale qu'illégale. Les destructions entières de villes, les bombardements indiscriminés des infrastructures civiles, l'usage indiscriminé d'armes à sous-munition, de mines antipersonnel et de pièges à feu, constituent autant de violations du droit international humanitaire, dont leurs auteurs devront répondre. C'est pourquoi nous exhortons la Russie à respecter la résolution 2365 du CSNU et à mettre fin immédiatement et définitivement à toute utilisation indiscriminée de dispositifs explosifs en violation du droit international humanitaire.

L'UE est par ailleurs un fervent partisan de l'interdiction universelle des mines antipersonnel. Tous les États membres de l'UE ont adhéré à la convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et nous exhortons les États qui ne l'ont pas encore fait à y adhérer sans délai et, à titre intérimaire, à se conformer dès à présent aux normes de la convention. Nous appelons tous les acteurs à s'abstenir de la production, du stockage, du commerce et transfert de mines antipersonnel et condamnons fermement leur utilisation partout, à tout moment ou par toutes les parties prenantes, qu'il s'agisse d'États ou d'acteurs non étatiques. Nous regrettons que le recours aux mines antipersonnel persiste dans certains conflits: ensemble, nous devons renforcer nos efforts pour une mise en œuvre entière et rigoureuse de la Convention d'Ottawa.

L'UE soutient les efforts visant à promouvoir l'universalisation et la pleine mise en œuvre du Protocole V de la Convention sur certaines armes classiques (CCAC) qui définit les obligations des Hautes parties contractantes en ce qui concerne l'enlèvement, le retrait et la destruction des restes explosifs de guerre, et promeut le développement de la coopération et de l'assistance dans ce domaine. Elle soutient également le Protocole II amendé de la CCAC relatif aux mines, pièges et autres dispositifs. Les travaux menés dans ce cadre, y compris sur les engins explosifs improvisés, ont mis en avant l'importance d'apporter une réponse globale aux défis posés par ces engins, tant en termes de préparation, de formation et de renforcement des capacités forces armées, que de sensibilisation des populations civiles, de prévention du risque de détournement, ou encore de la coopération et de l'échange d'informations.

L'UE soutient l'objectif humanitaire de la convention d'Oslo sur les armes à sous-munitions, qui a célébré son 10^{ème} anniversaire depuis son entrée en vigueur. Nous sommes particulièrement inquiets de l'impact inacceptable sur la population civile de l'usage indiscriminé des armes à sous-munitions, y compris leur emploi extensif en Syrie, au Yémen, en Libye, en Ukraine et dans la région du Haut Karabagh. Nous appelons tous les acteurs à s'abstenir d'un tel emploi indiscriminé et de respecter pleinement et inconditionnellement les règles du droit international humanitaire.

L'UE et ses États membres réaffirment leur ferme engagement à soutenir les actions de lutte contre les menaces posées par les mines antipersonnel, les armes à sous-munitions, les engins explosifs improvisés et les restes explosifs de guerre. L'UE et ses États membres sont les principaux donateurs de l'aide à la lutte contre les mines. Au cours des cinq dernières années, plus de 500 millions d'euros ont été engagés pour l'assistance à la lutte contre les mines dans plus de 30 pays, dont plusieurs pays de l'OSCE. L'UE apporte notamment son soutien au développement et à la mise en œuvre de stratégies nationales de déminage et d'assistance aux victimes. Nous rappelons que le déminage est un travail très risqué, difficile et exigeant qui ne pourrait être réalisé sans la détermination et le courage des démineurs du monde entier, que nous soutenons.

L'UE appelle à renforcer le rôle des femmes dans les actions de lutte contre les restes explosifs de guerre et à prendre en compte la dimension genre dans tout le spectre des activités en la matière. Accroître la participation des femmes dans les actions de déminage, mais aussi leur participation dans les programmes d'éducation aux risques, permet d'améliorer l'efficacité et l'efficience de ces activités et de mener à bien ces projets en obtenant de meilleurs résultats sur le long terme, en prenant notamment en compte les besoins des diverses communautés.

Nous apprécions le rôle de l'OSCE dans l'appui à l'action contre les mines à différents niveaux, par exemple en renforçant le respect pour les normes et principes applicables aux États participants et en identifiant, en développant et en mettant en œuvre des mesures pratiques par le biais de projets d'assistance, incluant l'indispensable sensibilisation des populations concernées.

S'agissant des restes explosifs de guerre et des engins explosifs improvisés, l'UE a soutenu l'OSCE dans son ambitieux programme intégré de coopération contre les risques explosifs en Asie Centrale. Nous saluons en particulier l'expérience acquise par le Tadjikistan et le Kazakhstan dans ce domaine, qui leur a permis de diffuser leur savoir-faire dans la région. L'UE soutient et encourage tout projet en Ukraine qui permettra de réduire la menace pesant sur les populations due notamment à la guerre d'agression par la Russie.

Nous saluons le travail du Centre de Prévention de Conflits de l'OSCE de recueil et d'analyse des questionnaires, présentés chaque année par les États participants, sur les mines antipersonnel et les restes explosifs de guerre.

Monsieur le Président, nous vous remercions de nous avoir donné l'occasion d'échanger sur cet important sujet. Nous espérons que ce dialogue de sécurité permette d'entretenir une dynamique de coopération à la hauteur des défis auxquels nous sommes confrontés, et provoque, enfin, une prise de conscience de l'urgence de protéger les populations civiles des dangers que représentent les mines, les restes explosifs de guerre et les engins explosifs improvisés, pendant et après les conflits.

Je vous remercie.

La République de Macédoine du Nord*, le Monténégro*, l'Albanie* et la République de Moldavie, pays candidats; la Géorgie, pays candidat potentiel; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen; ainsi que l'Andorre, Monaco et Saint-Marin se rallient à cette déclaration.

* La République de Macédoine du Nord, le Monténégro, et l'Albanie continuent à participer au Processus de stabilisation et d'association.